

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

---

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CF37

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani et Mme De Temmerman

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 300 »,

le nombre :

« 150 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à demander à l'État d'apporter son soutien à la collectivité de la Polynésie française à travers une subvention et non une simple garantie.

Il propose donc de réduire le niveau de la garantie de l'État octroyée à l'Agence française de développement au titre du prêt consenti à la Polynésie française à 150 millions ; les autres 150 millions devront être versés directement à la Polynésie française.